



OIC/CFM-43/2016/ST/RES

RESOLUTIONS

SUR

L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, LA SCIENCE, LA TECHNOLOGIE,
L'INNOVATION, LA SANTE ET L'ENVIRONNEMENT

ADOPTÉES PAR LA

43^{ème} SESSION DU CONSEIL DES MINISTRES DES AFFAIRES
ÉTRANGÈRES

(Session de l'éducation et de l'éveil sur le chemin de la paix et de la créativité)

TACHKENT, REPUBLIQUE D'OUZBEKISTAN

(18-19 OCTOBRE 2016)
(17-18 MOUHARRAM 1438H)

Table des Matières

NO.	SUBJECT	PAGE
1	Résolution NO.1/43-S&T sur la Science, la Technologie et l'Innovation	3
2	Résolution No. 2/43-S&T sur l'Enseignement Supérieur	6
3	Résolution No.3/43-S&T sur la Santé	9
4	Résolution No.4/43-S&T sur l'Environnement	13
5	Résolution No.5/43-S&T sur la Vision de l'Eau à l'OCI	15
6	Résolution No. 6/43-S&T sur les Activités du Comité permanents de la coopération scientifique et technologique (COMSTECH)	18
7	Résolution No. 7/43-S&T sur les Activités des universités de l'OCI	20
8	Résolution No. 8/43-S&T sur les Activités des Institutions de l'OCI opérant dans le domaine de la Science, de la Technologie, de l'Enseignement Supérieur, de la Santé et de l'Environnement	24
9	Résolution No.9/43-S&T sur l'intégration des efforts de lutte contre les tempêtes de sable et de poussière dans certains Etats membres de l'OCI	32
10	Résolution No.10/43-S&T sur l'ancien site d'essais nucléaires du Semipalatinsk, la journée internationale contre les essais nucléaires et la réhabilitation de la région de la Mer d'Aral	34

RÉSOLUTION NO.1 / 43-S & T
SUR
LA SCIENCE, LA TECHNOLOGIE ET L'INNOVATION

La quarante troisième session du Conseil des ministres des Affaires étrangères de l'Organisation de la coopération islamique, tenue à Tachkent, République d'Ouzbékistan, les 17-18 Mouharram 1438H (18-19 Octobre 2016),

Se référant à la Vision OCI 1441H pour la science et la technologie adoptée par la dixième Conférence islamique au sommet, tenue à Putrajaya en Octobre 2003, et au Programme d'action OCI-2025 adopté par le 13ème Sommet islamique, tenu à Istanbul les 14-15 Avril 2016 ;

Rappelant les résolutions pertinentes adoptées par les précédentes sessions du Conseil des ministres des Affaires étrangères, et notamment la résolution n ° 1/42 - S & T sur les questions scientifiques et technologiques adoptée par la 42ème session du CMAE tenue au Koweït, les 27-28 mai 2015 ;

Rappelant également le communiqué final du 13ème Sommet islamique tenu à Istanbul les 14-15 Avril 2016 ;

Appréciant les efforts déployés par le COMSTECH et les activités et programmes de l'ISESCO, du SESRIC, de l'IAS, de la BID et de la CICI dans le domaine du développement et de la promotion de la science et de la technologie dans le monde islamique ;

Se référant au communiqué final et aux recommandations adoptées par la 15^{ème} assemblée générale du COMSTECH à propos du programme d'action national pour renforcer les sciences fondamentales et la technologie, le développement de l'enseignement supérieur et des compétences, ainsi que les grands projets scientifiques multinationaux communs durant la période 2016-2025, dans les Etats membres de l'OCI ;

Reconnaissant l'importance du développement de la science, de la technologie et de l'innovation au niveau des Etats membres pour la réalisation des objectifs du Programme d'action OCI-2025 et des Objectifs de développement durable de l'ONU ;

Se félicitant de l'offre du Gouvernement du Kazakhstan d'accueillir le Sommet de l'OCI sur la science et la technologie en 2017 ;

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général sur la science, la

technologie, l'enseignement supérieur, la santé, les ressources hydriques et l'environnement (OIC / 43-CFM / 2016 / ST / SG-REP):

1. **REITERE** son appel aux Etats membres et aux institutions compétentes de l'OCI à poursuivre et à intensifier leurs programmes et activités pour la promotion de la science, de la technologie et de l'innovation (STI), y compris la promotion de la R & D, la création d'environnements politiques qui incitent les établissements d'enseignement et de recherche, les entreprises et l'industrie à innover, investir et à transformer les STI en opportunités d'emploi et de croissance économique, intégrant tous les éléments qui leur sont associés, y compris le transfert de connaissances.
2. **DEMANDE** à tous les États membres et aux institutions compétentes de l'OCI de participer activement au Sommet de l'OCI sur la science et la technologie qui se tiendra au Kazakhstan en 2017 en vue d'identifier les priorités, les objectifs et les cibles à atteindre pour l'avancement et la promotion de la science, de la technologie et de l'innovation dans les États membres de l'OCI.
3. **DEMANDE** au COMSTECH de travailler en étroite collaboration avec le gouvernement du Kazakhstan et avec le Secrétariat général de l'OCI pour entreprendre les préparatifs nécessaires en prévision du Sommet de l'OCI sur la science et la technologie.
4. **DEMANDE** à toutes les institutions compétentes de l'OCI de veiller à coordonner leurs programmes et activités avec le COMSTECH en vue d'établir les synergies et complémentarités voulues dans la poursuite des objectifs liés aux IST tels qu'énoncés dans la Vision 1441 H et le Programme d'action OCI-2025.
5. **ENCOURAGE** les États Membres à se joindre à l'Organisation de la Science, la Technologie et l'Innovation (STIO) et à collaborer activement avec elle pour la mise en œuvre de programmes et activités dans le domaine de la science, de la technologie et de l'innovation, et demande également aux membres de la STIO de fournir les fonds nécessaires pour rendre celle-ci pleinement opérationnelle.
6. **FELICITE** le Groupe de la Banque Islamique de développement (BID) pour son soutien financier aux centres d'excellence pour la science et la technologie et invite la BID, le COMSTECH, l'ISESCO et le Secrétariat général de l'OCI à diligenter la désignation de cinq autres centres d'excellence en conformité avec les dispositions de la Vision 1441H de l'OCI pour la science et la technologie.

7. **DEMANDE** au Secrétaire général de faire rapport sur la mise en œuvre de ces recommandations à la 44^{ème} session du Conseil des ministres des Affaires étrangères.

**RÉSOLUTION NO.2/43-S & T
SUR
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**

La quarante troisième session du Conseil des ministres des Affaires étrangères de l'Organisation de la coopération islamique, tenue à Tachkent, République d'Ouzbékistan, les 17-18 Mouharram 1438H (18-19 Octobre 2016),

Rappelant les résolutions pertinentes adoptées par les précédentes sessions du Conseil des ministres des Affaires étrangères, et notamment la résolution n ° 2/42 - S & T sur l'enseignement supérieur adoptée par la 42ème session tenue au Koweït, les 27-28 mai 2015;

Ayant à l'esprit le communiqué final de la 13ème session de la Conférence islamique au Sommet, tenue à Istanbul les 14-15 Avril 2016 ;

Rappelant les résolutions et décisions adoptées par la Conférence islamique des ministres de l'Enseignement supérieur et de la recherche scientifique, y compris celles adoptées par la 7ème Conférence islamique des ministres de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (Rabat, 18-19 Décembre 2014) ;

Appréciant les contributions des universités affiliées de l'OCI, à savoir l'Université islamique de technologie (UIT), Dhaka, Bangladesh, l'Université islamique d'Ouganda (UIO), l'Université islamique du Niger (UIN) et l'Université internationale islamique de Malaisie (UIIM) à la promotion de l'enseignement supérieur, de la recherche et du développement;

Reconnaissant la contribution des universités publiques et privées des États membres au Programme d'échanges pédagogiques de l'OCI en vertu duquel près de 350 bourses ont été annoncées jusqu'ici pour le troisième cycle, la maîtrise, le doctorat et les études postdoctorales par diverses universités du secteur public et privé dans les Etats membres de l'OCI ;

Saluant en outre la République du Sénégal pour l'organisation, du 9 au 12 mai 2016 à Dakar, Sénégal, de la 3ème Foire et Forum des Services de l'enseignement supérieur des Etats membres de l'OCI, en collaboration avec le Centre islamique pour le Développement du Commerce (CIDC) et l'ISESCO ;

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général sur la science, la technologie, l'innovation, l'enseignement supérieur, la santé, l'eau et l'environnement (OIC / 43-CFM / 2016 / ST/ SG-REP):

1. **REITERE** son appel aux États membres et aux institutions compétentes de l'OCI à poursuivre et intensifier leurs programmes et activités dans le domaine de l'enseignement supérieur, y compris au niveau des efforts d'amélioration des programmes, des facultés, du réseautage entre les établissements d'enseignement supérieur, de la promotion de projets de recherche communs, des mécanismes d'apprentissage à distance, des programmes de bourses d'études et des programmes de formation professionnelle.
2. **SE FELICITE** de l'offre de la République du Mali d'accueillir la 8ème Conférence islamique des ministres de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique à Bamako, République du Mali, les 14 - 15 Novembre 2016, et invite instamment les États membres à participer activement à cette Conférence.
3. **EXPRIME** son appréciation des bourses d'études supérieures offertes par l'Azerbaïdjan, Brunei Darussalam, l'Égypte, la Turquie, l'Iran et les universités des États membres et observateurs, l'Institut COMSATS de technologie de l'information (CIIT), l'Université internationale islamique de Malaisie (UIIM), l'Université nationale des sciences et de la technologie (NUST), Pakistan, l'Université de Lahore (UOL), l'Université internationale de Chypre (CIU), l'Université de la Méditerranée orientale (UEM), l'Université européenne de Lefke (EUL), l'Université américaine de Girne (GAU), l'Université du Proche-Orient (NEU), l'Université technique du Moyen-Orient METU, dans le cadre du programme d'échanges pédagogiques de l'OCI; et invite les États membres à encourager les établissements d'enseignement supérieur et de recherche de leur secteur public et privé à collaborer activement avec l'OCI pour le renforcement et la promotion dudit programme d'échanges.
4. **APPRECIÉ** la proposition du gouvernement du Pakistan portant sur l'octroi de 100 bourses d'études aux étudiants des pays les moins avancés membres de l'OCI.
5. **DEMANDE** aux États membres de diffuser le plus largement possible les informations sur les offres de bourses d'études pour la session universitaire en 2016-2017, reçues de la République arabe d'Égypte, du COMSATS Institut de technologie de l'information, de Brunei Darussalam et de l'Université de Lahore.
6. **SOULIGNE** la nécessité pour l'ISESCO et le Secrétariat général de l'OCI de coordonner leurs efforts dans le cadre du projet de programme d'échanges pédagogiques de l'OCI et du projet TAFAHUM d'échange d'étudiants, de professeurs et de chercheurs entre les universités du monde islamique, en vue d'établir un cadre général permettant de promouvoir et de faire progresser l'enseignement supérieur grâce à des échanges améliorés, aux bourses, au partage d'expertise et à la recherche commune.

7. **DEMANDE** instamment au Comité de haut niveau de la qualité et de l'accréditation de tenir sa réunion de suivi de la mise en œuvre des «indicateurs clés de performance pour les universités du monde islamique», conformément à son mandat tel qu'adopté par la 7^{ème} Conférence islamique des ministres de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique (Rabat, 18-19 Décembre 2014).
8. **SE FELICITE** des efforts déployés par les institutions compétentes de l'OCI pour promouvoir et faire progresser l'enseignement supérieur dans les États membres, y compris les subventions annuelles du FSI à l'UIO et à l'UIN et le soutien de la BID aux universités de l'OCI ainsi que ses programmes de bourses.
9. **REITERE** son soutien aux efforts de la BID pour contribuer à la création d'une université islamique internationale à Kaboul, en Afghanistan, ainsi qu'aux efforts déployés par la Banque pour mobiliser les ressources financières nécessaires à cette fin.
10. **SE FELICITE** de l'offre faite par la République Tunisienne d'abriter la conférence islamique des ministres de l'Éducation, en collaboration avec l'ISESCO, les 27 et 28 octobre 2016, et appelle les États membres et les institutions de l'OCI concernées à coopérer avec le pays hôte pour réussir l'organisation de cette conférence.
11. **DEMANDE** au Secrétaire général de faire rapport sur la mise en œuvre de ces recommandations à la 44^{ème} session du Conseil des ministres des Affaires étrangères.

RÉSOLUTION NO.3/43-S & T
SUR
LA SANTÉ

La quarante troisième session du Conseil des ministres des Affaires étrangères de l'Organisation de la coopération islamique, tenue à Tachkent, République d'Ouzbékistan, les 17-18 Mouharram 1438H (18-19 Octobre 2016),

Rappelant la Résolution n ° 3/42 - S & T sur la santé adoptée par la 42ème session du Conseil des ministres des Affaires étrangères de l'Organisation de la Coopération Islamique, tenue à Koweït, Etat du Koweït, les 27 à 28 mai 2015 ;

Réaffirmant les résolutions et décisions adoptées par les sessions successives de la Conférence islamique des ministres de la Santé (CIMS) et par le Comité de pilotage sur la santé, y compris celles adoptées par la 5ème Conférence islamique des ministres de la santé (Istanbul, 17 - 19 novembre 2015) ;

Rappelant l'adoption du Programme d'action stratégique de l'OCI pour la santé (SHPA) 2014-2023 par la 4ème CIMS tenue à Jakarta, en Indonésie, en Octobre 2013 ;

Ayant à l'esprit le communiqué final de la 13ème session de la Conférence islamique au Sommet, tenue à Istanbul, en Turquie, les 14-15 Avril 2016 ;

Tenant compte du Programme d'action OCI-2025 adopté par la 13ème session de la Conférence islamique au Sommet, tenue à Istanbul, en Turquie les 14-15 Avril 2016 ;

Exprimant sa gratitude à la République de Turquie pour avoir accueilli la 3ème Réunion des pays chefs de file/ coordonnateurs (LCC) sur OIC0-SHPA (14 - 15 Novembre 2015) et la 10ème réunion du Comité de pilotage sur la santé (16 Novembre 2015) ;

Exprimant également sa gratitude au Royaume d'Arabie Saoudite pour avoir accueilli la 4ème Réunion des pays chefs de file/ coordonnateurs (LCC) de l'OIC/ SHPA (29ème Février - 1er Mars 2016) et la 11ème réunion du Comité de pilotage sur la santé (2 - 3 Mars 2016) ;

Appréciant la convocation de la session spéciale sur le leadership des Premières Dames pour le contrôle du cancer dans les Etats membres de l'OCI en marge de la 13ème Conférence du Sommet islamique à Istanbul, le 14 Avril 2016 ;

Se félicitant de la signature de la convention d'arrangement pratique par le Secrétariat général de l'OCI, la Banque islamique de développement (BID) et l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) en vue de fournir une assistance aux Etats Membres de l'OCI sur la lutte contre le cancer ;

Rendant hommage au SESRIC pour la convocation de la première réunion d'experts sur la santé maternelle et infantile, en collaboration avec le Secrétariat général de l'OCI, le FNUAP et d'autres partenaires, à Ankara du 2 au 4 Décembre 2015, pour le lancement du Réseau de l'OCI sur la population et la reproduction, la santé infantile et néonatale (RMNCH Net) ;

Se félicitant de la contribution des ONG à la mise en œuvre de l'OIC-SHPA 2014-2023 ;

Reconnaissant le rôle central de la santé dans le contexte du Programme d'action OCI-2025 et des objectifs des Nations Unies pour le développement durable ;

Prenant note de la deuxième réunion du Groupe des fabricants de vaccins de l'OCI organisée par l'Institut Pasteur de Tunis les 12-13 mai 2015 ;

Prenant note également et avec satisfaction des efforts du Groupe consultatif islamique sur l'éradication de la poliomyélite, y compris la convocation de la Conférence internationale des oulémas à Kaboul, en Afghanistan, les 26 - 27 janvier 2016 ;

Appréciant la coopération en cours dans le domaine de la santé entre l'OCI et ses partenaires internationaux tels que l'Organisation mondiale de la santé (OMS), le Fonds mondial de lutte contre le VIH / SIDA, la tuberculose et le paludisme, l'Initiative mondiale pour l'éradication de la poliomyélite (IMEP), le Partenariat Stop TB, Roll Back Malaria, l'UNICEF, le FNUAP et l'Alliance GAVI ;

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général sur la science, la technologie, l'enseignement supérieur, la santé et l'environnement (OIC / 43-CFM / 2016 / ST / SG-REP):

1. **INVITE** les États membres à mettre en œuvre les résolutions et déclarations adoptées par la 5ème Conférence islamique des ministres de la Santé.
2. **INVITE** en outre les États membres à coordonner leurs efforts avec les pays chefs de file/ coordonnateurs respectifs (LCC) sur la mise en œuvre des activités dans chacun des six domaines thématiques de l'OIC-SHPA 2014-2023.

3. **INVITE** instamment les États membres à identifier et à encourager les fabricants de vaccins dépendant de leurs juridictions respectives à se joindre au groupe des fabricants de vaccins de l'OCI.
4. **DEMANDE** au Secrétariat Général de l'OCI de travailler en coordination avec le Royaume d'Arabie Saoudite pour l'organisation de la réunion des États membres sur l'examen du mécanisme de mutualisation des achats de produits pharmaceutiques et de vaccins.
5. **APPELLE** à la prompte mise en place du Centre d'excellence pour les vaccins et les produits biotechnologiques proposé par la République d'Indonésie.
6. **DEMANDE** au Comité de pilotage de l'OCI-BID sur le virus Ebola de collaborer avec les États membres touchés par le virus Ebola pour mener à bien les activités de récupération post-Ebola.
7. **INVITE** les États Membres à tirer profit des connaissances et des expériences des experts dans le cadre du Réseau de l'OCI sur la population et la reproduction, et la santé néonatale et infantile (RMNCH Net).
8. **DEMANDE** à tous les États membres de poursuivre leurs efforts pour accroître la couverture vaccinothérapeutique afin de garantir que tous les enfants sont vaccinés contre les maladies évitables, notamment la poliomyélite.
9. **DEMANDE** le soutien continu des États membres pour obtenir des injonctions religieuses (Fatwas) de l'Académie islamique internationale du Fiqh concernant la sécurité et l'acceptabilité de la vaccination contre la polio au regard de l'Islam.
10. **DEMANDE** au SESRIC de continuer à associer les institutions de la société civile à travers l'Alliance Santé Ibn Sina des ONG de l'OCI dans le but de compléter le rôle des États membres dans la mise en œuvre de l'OIC-SHPA.
11. **SE FELICITE** du projet conjoint OCI-BID-AIEA pour lutter contre le cancer, en particulier dans les États membres africains et appelle à l'extension de ce projet pour couvrir les États membres des autres régions.
12. **REITERE** son appel aux États membres en vue de prendre les mesures nécessaires pour promouvoir un mode de vie sain et renforcer le contrôle des maladies non transmissibles, y compris les dépendances à la technologie, l'obésité, le diabète et les maladies cardio-vasculaires.
13. **DEMANDE** aux États membres d'organiser des campagnes nationales de sensibilisation au cancer pour lutter contre ce fléau, conformément à la Déclaration d'Istanbul adoptée par la session extraordinaire de leadership des

Premières Dames sur le contrôle du cancer qui a eu lieu à Istanbul le 14 Avril 2016.

14. **ACCUEILLE** favorablement l'offre faite par le gouvernement de Turquie d'organiser un symposium sur « la prévention des cancers gynécologiques chez les femmes, du 8 au 10 septembre 2016.
15. **DEMANDE** au SESRIC d'intensifier ses efforts en matière de recherche médicale et d'activités de renforcement des capacités, en particulier en ce qui concerne le cancer et la transplantation d'organes, en coordination avec les organisations intergouvernementales et non gouvernementales spécialisées en la matière.
16. **SE FELICITE** des offres du Royaume d'Arabie Saoudite pour accueillir la 6ème Conférence islamique des ministres de la Santé en 2017 et de la République islamique d'Iran d'accueillir 7ème Conférence islamique des ministres de la Santé en 2019.
17. **DEMANDE** au Secrétaire général de faire rapport sur la mise en œuvre de ces recommandations à la 44^{ème} session du Conseil des ministres des Affaires étrangères.

RÉSOLUTION NO.4 / 43-S & T
SUR
L'ENVIRONNEMENT

La quarante troisième session du Conseil des ministres des Affaires étrangères de l'Organisation de la coopération islamique (...) tenue à Tachkent, République d'Ouzbékistan, les 17-18 Mouharram 1438H (18-19 Octobre 2016);

Réaffirmant les résolutions pertinentes adoptées par les précédentes sessions du Conseil des ministres des Affaires étrangères, et notamment la résolution n ° 4/42 - S & T sur l'environnement adoptée par la 42ème session du CMAE, tenue à Koweït-city, Etat du Koweït, les 27 et 28 mai 2015 ;

Tenant compte des résolutions de la 6ème Conférence islamique des ministres de l'Environnement tenue à Rabat, Royaume du Maroc, les 18-19 Décembre 2015, qui a, entre autres, adopté la Déclaration islamique sur la protection de l'environnement, le développement durable et la gouvernance environnementale pour la durabilité de l'environnement dans le monde islamique ;

Ayant à l'esprit le communiqué final de la 13ème session de la Conférence islamique au Sommet, tenue à Istanbul, en Turquie, les 14-15 Avril 2016 ;

Tenant compte du Programme d'action OCI-2025 adopté par la 13ème session de la Conférence islamique au Sommet, tenue à Istanbul, en Turquie, les 14-15 Avril 2016 ;

Se référant aux objectifs de développement durable des Nations Unies relatifs à l'environnement, adoptés par l'Assemblée générale de l'ONU en 2015 ;

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général sur la science, la technologie, l'innovation, l'enseignement supérieur, la santé, les ressources hydriques et l'environnement (OIC / 43-CFM / 2016 / ST / SG-REP):

1. **INVITE** les États membres à mettre en œuvre les décisions, résolutions et recommandations de la Conférence islamique des ministres de l'environnement, dont ceux issus de la 6ème Conférence islamique des ministres de l'Environnement tenue à Rabat, Royaume du Maroc, les 18-19 décembre 2015.
2. **INVITE** les États membres à entreprendre des consultations et à coordonner leurs positions pour faire face efficacement aux défis induits par les changements

climatiques et la détérioration des conditions environnementales, développer les politiques environnementales adéquates et allouer les ressources technologiques et économiques humaines nécessaires à cet effet afin d'apporter une contribution substantielle et collective à ces processus.

3. **SE FELICITE** de l'adoption de l'Accord de Paris par la 21^{ème} session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (COP 22) et invite instamment les États membres à coordonner leurs positions pour relever les défis environnementaux mondiaux.
4. **INVITE** instamment tous les États Membres à participer activement à la 22^{ème} session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (COP 22) qui sera accueillie par le Royaume du Maroc à Marrakech du 7 au 18 Novembre 2016.
5. **DEMANDE** au COMSTECH de diligenter la finalisation de l'OIC *Green Technology Blue Print* en collaboration avec la Banque Islamique de Développement (BID) pour examen par le Sommet de l'OCI sur la S & T qui se tiendra au Kazakhstan en 2017.
6. **INVITE** le COMSTECH à accorder une attention particulière à la promotion de la coopération entre les États membres et les institutions concernées de l'OCI dans des domaines tels que la protection de l'environnement, le changement climatique, les énergies renouvelables et les technologies vertes.
7. **APPELLE** tous les Etats membres de l'OCI à participer à la foire internationale spécialisée « Astana EXPO- 2017 » dédiée à l'énergie du futur qui donnera une excellente opportunité de coopération scientifique, technologique, politique et culturelle, pour atteindre les objectifs de durabilité et d'efficacité énergétiques.
8. **DEMANDE** au Secrétaire général de faire rapport sur la mise en œuvre de ces recommandations à la 44^{ème} session du Conseil des ministres des Affaires étrangères.

RÉSOLUTION NO.5/43-S & T
SUR
LES RESSOURCES HYDRIQUES ET LES QUESTIONS CONNEXES

La quarante troisième session du Conseil des ministres des Affaires étrangères de l'Organisation de la coopération islamique, tenue à Tachkent, République d'Ouzbékistan, les 17-18 Mouharram 1438H (18-19 Octobre 2016),

Réaffirmant sa résolution n ° 5/42-S & T sur la Vision de l'Eau à l'OCI adoptée par la 42ème session du Conseil des ministres des Affaires étrangères, tenue à Koweït-city, Etat du Koweït, les 9-10 Chaàbane 1436H (27- 28 mai 2015) :

Ayant à l'esprit l'adoption des Objectifs 2030 des Nations Unies pour le développement durable, y compris la réaffirmation des engagements en ce qui concerne le droit d'accès à l'eau potable et à l'assainissement ;

Se félicitant du contenu du communiqué final adopté par le 13^{ème} Sommet islamique tenue à Istanbul, en Turquie, les 17-19 Avril 2016, concernant la coopération entre les Etats membres de l'OCI dans le domaine de la gestion des ressources en eau ;

Se félicitant de l'adoption du Programme d'action OCI-2025, y compris les objectifs liés à la maximisation de l'utilisation productive de l'eau et à la minimisation de son impact destructeur ;

Appréciant les efforts du SESRIC pour la préparation du Rapport OCI 2015 sur l'eau et les ressources hydriques, qui a mis en évidence les difficultés rencontrées par les États membres de l'OCI dans ce domaine ;

Prenant note de la résolution de la 3ème Conférence islamique des ministres en charge des eaux (Istanbul, Turquie, 17-19 mai 2016) entérinant les Termes de Référence du Conseil de l'Eau de l'OCI ;

Soulignant l'importance de la coopération entre les États membres de l'OCI pour la mise en œuvre de la Vision de l'Eau, y compris la coopération pour garantir l'accès à l'eau potable et à l'assainissement ;

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général sur la science, la technologie, l'enseignement supérieur, la santé, les ressources hydriques et l'environnement (OIC / 43-CFM / 2016 / ST / SG-REP):

1. **SE FELICITE** de la création du Conseil de l'Eau pour la mise en œuvre de la Vision de l'Eau OCI et **DEMANDE** au Secrétariat général de l'OCI de travailler en coordination avec le président de la Conférence islamique des ministres en charge des ressources hydriques pour la convocation rapide de la première réunion du Conseil de l'Eau OCI.

2. **REITERE** sa demande aux États membres, qui n'auraient pas encore désigné des points focaux nationaux, pour s'empresse de le faire et de transmettre les coordonnées de leurs points focaux nationaux respectifs au Secrétariat général de l'OCI à la première occasion.
3. **ENCOURAGE** les États membres à partager les informations pertinentes à leurs besoins et offres de coopération et à développer un mécanisme spécifique pour le renforcement des capacités en termes de ressources hydriques de pair avec le SESRIC.
4. **INVITE** les États membres à accroître leur coopération pour atteindre les objectifs fixés par l'Agenda 2030 des Nations Unies pour les objectifs de développement durable, et par le Programme d'action OCI-2025 en rapport à l'eau et à l'assainissement.
5. **SE FELICITE** de la mise en place d'un répertoire de spécialistes de l'environnement et de l'eau par le SESRIC pour faciliter l'échange entre les États membres de connaissances, d'expériences et de bonnes pratiques dans le domaine de l'eau.
6. **SE FELICITE** du rôle des Emirats Arabes Unis dans la mise en évidence des problèmes d'eau et pour trouver des solutions durables et globales pour ceux qui sont privés d'eau et qui en ont pourtant besoin à travers la «Fondation de l'EAU d'aide à l'accès à l'eau »; salue en outre le Prix international Sheikh Mohammed bin Rashid pour l'eau d'un million de dollars pour encourager les instituts de recherche partout dans le monde en vue de trouver des solutions durables, rentables et innovantes aux problèmes d'eau.
7. **INVITE** la Banque islamique de développement (BID), les institutions compétentes de l'OCI et les partenaires internationaux à aider les États membres à poursuivre d'une manière synergétique la mise en œuvre des activités et projets entrant dans le cadre de la Vision de l'eau OCI.
8. **PREND NOTE** de l'intérêt manifesté par le Royaume d'Arabie Saoudite et la République d'Egypte pour accueillir la quatrième Conférence islamique des ministres en charge des ressources hydriques.

9. **DEMANDE** au Secrétaire général de faire rapport sur la mise en œuvre de ces recommandations à la 44^{ème} session du Conseil des ministres des Affaires étrangères.

RÉSOLUTION NO.6/43-S & T
SUR
LES ACTIVITÉS DU COMITÉ PERMANENT DE LA COOPERATION
SCIENTIFIQUE ET TECHNOLOGIQUE (COMSTECH)

La quarante troisième session du Conseil des ministres des Affaires étrangères de l'Organisation de la coopération islamique, tenue à Tachkent, République d'Ouzbékistan, les 17-18 Mouharram 1438H (18-19 Octobre 2016),

Rappelant sa Résolution n ° 6/42 S & T sur les activités du Comité permanent de la coopération scientifique et technologique (COMSTECH) adoptée à sa 42ème session, tenue à Koweït-city, Etat du Koweït, les 9-10 Chaabane 1436H (27 - 28 mai 2015) ;

Prenant note des recommandations de la 15ème réunion de l'Assemblée générale du COMSTECH tenue à Islamabad, au Pakistan, les 31 mai et 1er Juin 2016 ;

Appréciant les efforts du COMSTECH pour la mise à jour du Répertoire des scientifiques des pays de l'OCI, identifiant les noms, les champs de compétence, et les institutions-mères de ces chercheurs ;

Exprimant son appréciation au gouvernement du Pakistan pour son soutien continu au COMSTECH et saluant les efforts du coordinateur général du COMSTECH pour la coordination et la gestion efficaces des affaires du COMSTECH ;

Félicitant le COMSTECH pour ses efforts visant à aider les États membres dans le domaine de la science et de la technologie, de l'enseignement supérieur, de la santé et de l'environnement en organisant des ateliers de formation qui offrent aux chercheurs des États membres l'opportunité d'interagir avec d'éminents scientifiques des pays développés ainsi que au sein de la région OCI ;

Ayant examiné le rapport d'activité du Comité permanent de la coopération scientifique et technologique):

1. **DEMANDE** au COMSTECH de prendre les mesures nécessaires pour renforcer la coordination entre les États membres, les centres d'excellence, les instituts de recherche et les universités des États membres de l'OCI pour promouvoir la recherche en collaboration, le partage des connaissances et le transfert de technologie et pour élaborer des directives politiques à cette fin.

2. **INVITE** le COMSTECH à développer une stratégie coordonnée pour la mise en œuvre des dispositions de la Vision 1441H de l'OCI et du Programme d'action OCI-2025 en rapport à la science et à la technologie.
3. **SE FELICITE** de la signature par le COMSTECH d'une série d'accords avec les instituts internationaux de recherche et **l'INVITE** à développer davantage ce genre de liens pour le bénéfice des scientifiques et des chercheurs des États membres.
4. **SE FELICITE** de l'adoption par la 15^{ème} réunion de l'Assemblée générale du COMSTECH du Projet du COMSTECH *Science Report*, qui comprendrait la cartographie des centres de recherche scientifique de haut niveau et des capacités technologiques des États membres et **DEMANDE** à la BID et aux autres institutions compétentes de l'OCI de faciliter le parachèvement dudit rapport sur la science.
5. **DEMANDE** au COMSTECH de veiller à la finalisation rapide de la *Green Technology Blue Print de l'OCI* et la situation énergétique renouvelable pour le compte des États Membres de l'OCI, avant le sommet de l'OCI sur la science et la technologie, prévu au Kazakhstan en 2017.
6. **DEMANDE** au COMSTECH de veiller à la finalisation rapide et à la mise en œuvre ultérieure de la *Green Technology Blue Print* pour le compte les États Membres de l'OCI.
7. **INVITE** la Banque islamique de développement à soutenir généreusement le COMSTECH pour lui permettre d'élargir et de développer ses programmes dans les divers domaines de la science et de la technologie.
8. **INVITE** les États membres à fournir le soutien financier nécessaire au COMSTECH pour la mise en œuvre des nouvelles initiatives qu'il entend poursuivre dans les années à venir.
9. **DEMANDE** au COMSTECH de travailler en étroite collaboration avec le gouvernement du Kazakhstan et le Secrétariat général de l'OCI pour entreprendre les préparatifs nécessaires en prévision du Sommet de l'OCI sur la science et la technologie en 2017.
10. **DEMANDE** au Secrétaire général de lui présenter un rapport sur la mise en œuvre de cette résolution à la 44^{ème} session du Conseil des ministres des Affaires étrangères.

RÉSOLUTION NO.7 / 43-S & T
SUR
LES ACTIVITÉS DES UNIVERSITÉS DE L'OCI

La quarante troisième session du Conseil des ministres des Affaires étrangères de l'Organisation de la coopération islamique, tenue à Tachkent, République d'Ouzbékistan, les 17-18 Mouharram 1438H (18-19 Octobre 2016),

Rappelant la Résolution n ° 7/42 - S & T sur les activités des universités de l'OCI adoptée par la 42ème session du Conseil des ministres des Affaires étrangères, tenue à Koweït-city, Etat du Koweït, les 27-28 mai 2015 ;

Se référant aux résolutions adoptées par la 7ème Conférence islamique des ministres de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche scientifique, tenue à Rabat, au Maroc, les 18-19 Décembre 2014 ;

Exprimant sa profonde gratitude aux Gouvernements du Bangladesh, de la Malaisie, du Niger et de l'Ouganda pour leur soutien continu à leurs universités OCI respectives ;

Exprimant sa gratitude aux Etats membres de l'OCI pour leur soutien et leur assistance aux universités de l'OCI, y compris les souscriptions aux Waqfs pertinents ;

Louant le rôle progressiste joué par les universités de l'OCI pour le développement des ressources humaines dans les divers domaines ;

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général sur la science, la technologie, l'innovation, l'enseignement supérieur, la santé, les ressources hydriques et l'environnement (OIC / 43-CFM / 2016 / ST / SG-REP):

1. **REITERE** son appel aux universités de l'OCI pour consacrer un intérêt accru à la dissémination des connaissances dans les domaines pertinents aux besoins des États membres et diffuser les résultats de la recherche aux utilisateurs bénéficiaires potentiels.

2. **ENGAGE** les États Membres à continuer d'accorder de généreuses donations aux universités de l'OCI, y compris à travers les contributions à leurs waqfs

respectifs, pour le développement de leurs programmes académiques et de leurs infrastructures et pour répondre à leurs autres besoins spécifiques.

3. **SE FELICITE** des subventions annuelles du Fonds de solidarité islamique (FSI) à l'UIN et à l'UIO et encourage le FSI à poursuivre son soutien à ces universités.

Université islamique de technologie (UIT), Dhaka, Bangladesh

1. **PREND ACTE** de la contribution financière du gouvernement de la République populaire du Bangladesh à la construction de la première phase du projet de dortoir pour étudiantes (quatre étages sur les dix prévus).
2. **SE FELICITE** de la décision de l'ouverture de l'université aux étudiantes au niveau de la licence pour la première fois à partir de la prochaine année académique commençant en décembre 2016.
3. **SE FELICITE EGALEMENT** des mesures prises par l'université et qui incluent la refonte du site web, la modernisation des amphithéâtres et de la librairie, augmentant ainsi le nombre d'étudiants et admettant aussi des étudiants non-résidents.
4. **FELICITE** le Prof. Dr. Munaz Ahmed Noor, pour avoir été nommé vice-chancelier et lui souhaite le plein succès dans ses nouvelles fonctions.
5. **DEMANDE** instamment à l'université de prendre les mesures nécessaires pour obtenir son accréditation par les organismes nationaux, régionaux et internationaux d'accréditation pour l'ingénierie et la technologie.
6. **SE FELICITE** des mesures qui sont en train d'être prises pour internationaliser davantage la composition des membres du personnel et des effectifs estudiantins des États membres.
7. **REITERE** son appel à l'université pour consacrer plus d'intérêt à la recherche en rapport avec les besoins des États membres et pour diffuser les résultats de la recherche aux utilisateurs potentiels.
8. **INVITE** les États membres à régler leurs contributions obligatoires et leurs arriérées dus à l'UIT.

9. **INVITE** les États membres et les institutions compétentes de l'OCI à contribuer généreusement au Fonds de dotation en waqf de l'UIT.

Université islamique du Niger (UIN)

1. **SE FELICITE** vivement du don d'une parcelle supplémentaire de 125.000 m2 par le gouvernement du Niger pour la construction d'établissements d'enseignement féminins au sein de l'UIN et **SALUE** à cet égard la signature d'un accord tripartite entre l'UIN, la BID et le gouvernement du Niger pour la mise en œuvre du projet.
2. **PREND NOTE** des progrès accomplis sur le projet de centre commercial UIN financé par la BID par le biais du Fonds Waqf et **INVITE** les États membres à faire des dons pour la construction de la deuxième phase du Waqf.
3. **SE FELICITE** de la création du collège d'Agriculture et de son lancement le 01 Novembre 2015 et **REMERCIÉ** le FSI pour l'octroi d'une allocation budgétaire spécifique à cet effet.
4. **REITERE** son appel à l'UIN pour fournir des mises à jour régulières au CMAE sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de son plan stratégique (2015-2025), qui vise à moderniser l'université en vue d'atteindre le niveau des établissements d'enseignement supérieur de classe mondiale.
5. **SE FELICITE** de la signature d'un mémorandum de coopération entre l'UIN et le SESRIC visant à promouvoir la formation professionnelle à l'UIN.
6. **DEMANDE** aux États membres de soutenir l'UIN par tous les moyens possibles pour la mise à niveau de son infrastructure, de ses programmes et pour le bien-être de son corps professoral et de ses étudiants.

Université islamique d'Ouganda

7. **SE FELICITE** de l'accréditation de l'école de médecine Habib par le Conseil est-africain des praticiens et dentistes et **INVITE** instamment l'administration de l'Université à continuer à dispenser une formation de qualité aux étudiants de sa faculté de médecine.
8. **PREND NOTE** de la croissance continue du nombre d'étudiants et des infrastructures de l'UIO et **INVITE** instamment l'université à continuer à proposer des opportunités d'études aux communautés musulmanes dans les pays anglophones d'Afrique.
9. **SE FELICITE** de l'aide étant accordée à l'UIO par le Fonds de solidarité islamique (FSI) pour un montant de 1 million \$ par année, la BID, l'Université de Lahore au Pakistan, Doctors Worldwide en Turquie, le SESRIC, TIKA de Turquie, et la famille Habib à Jeddah, et **INVITE** les institutions et universités publiques et privées à envisager la possibilité d'accorder un soutien similaire pour pourvoir aux besoins de l'UIO.
10. **EXPRIME** son appréciation au le gouvernement fédéral du Nigeria pour avoir détaché un personnel académique composé de volontaires auprès de l'UIO dans le cadre du Corps d'assistance technique (TAC) ainsi qu'au Royaume d'Arabie Saoudite et à la République arabe d'Egypte pour le soutien similaire qu'ils ont accordé à cette université; **INVITE** instamment les autres États membres à envisager de détacher du personnel académique à l'UIO, en particulier dans les domaines de la médecine et de l'ingénierie.
11. **PREND ACTE** de l'approbation de la BID d'une enveloppe de 14,580 millions US \$ sous forme de financement Istisna'a pour la construction de la phase I du nouveau waqf de l'Université qui sera érigé à Kampala, en Ouganda, sur le terrain donné par le gouvernement ougandais.
12. **SE FELICITE** du don de 973.644,13 \$ accordé par le royaume d'Arabie Saoudite pour la construction d'une bibliothèque au campus principal de l'UIO et **INVITE** les autres États membres à fournir une assistance financière et matérielle volontaire à l'Université.
13. **PRIE** les États Membres, les institutions compétentes de l'OCI et les philanthropes individuels de continuer chaque année à fournir un soutien financier durable à l'UIO pour améliorer la situation de son personnel et aussi pour lui permettre d'acquérir les installations dont elle a besoin pour fournir une éducation de qualité aux jeunes africains..

RÉSOLUTION NO. 8/43-S & T
SUR
LES ACTIVITÉS DES INSTITUTIONS DE L'OCI
OPERANT DANS LE DOMAINE DE LA SCIENCE, DE LA TECHNOLOGIE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA SANTÉ ET DE L'ENVIRONNEMENT

La quarante troisième session du Conseil des ministres des Affaires étrangères de l'Organisation de la coopération islamique, tenue à Tachkent, République d'Ouzbékistan, les 17-18 Mouharram 1438H (18-19 Octobre 2016),

Rappelant la résolution n ° 8/42 - S & T sur les activités des institutions de l'OCI opérant dans les domaines de la science, de la technologie, de l'enseignement supérieur, de la santé et de l'environnement, adoptée par la 41ème session du Conseil des ministres des Affaires étrangères tenue à Koweït-city, Etat du Koweït, les 27- 28 mai 2015 ;

Ayant à l'esprit le communiqué final de la 13ème session de la Conférence islamique au Sommet, tenue à Istanbul, les 14-15 Avril 2016 ;

Félicitant le SESRIC, la BID, l'ISESCO, la STIO, l'IAS et la CICIA pour leurs activités et programmes dans les domaines de la science et de la technologie, de l'enseignement supérieur, de la santé et de l'environnement ;

Centre de recherches statistiques, économiques et sociales et de formation pour les pays islamiques (SESRIC)

Appréciant le rôle du SESRIC dans la compilation, le traitement et la diffusion de statistiques socio-économiques, y compris les principaux indicateurs dans le domaine de la science et de la technologie, l'éducation, la santé et l'environnement à l'intention et pour l'usage des États membres de l'OCI ;

Appréciant également le rôle du SESRIC dans la préparation des rapports et études techniques sur les questions pertinentes aux États membres dans plusieurs domaines, y compris la science et la technologie, l'enseignement supérieur, la santé et l'environnement ;

Prenant acte des programmes de renforcement des capacités et des activités de formation organisés et menés par le SESRIC dans les domaines de la santé, de l'environnement et de la gestion des ressources en eau ;

Appréciant la contribution du SESRIC à la préparation et à la mise en œuvre des différents programmes, projets et études de l'OCI ;

Prenant note du rapport du SESRIC:

1. **EXPRIME** son appréciation au SESRIC pour la préparation de son rapport OCI 2015 sur les ressources hydriques qui fait le bilan de la situation actuelle et met en évidence les difficultés rencontrées par les États membres de l'OCI.
2. **EXPRIME** également son appréciation au SESRIC pour la publication à intervalles réguliers de son rapport sur «L'éducation et le développement scientifique dans les pays de l'OCI» comme document de base pour la Conférence islamique des ministres de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique.
3. **FELICITE** le SESRIC pour la préparation et la diffusion de son rapport sur la situation du cancer dans les pays de l'OCI au cours de la session extraordinaire de leadership des Premières Dames sur le contrôle du cancer qui a eu lieu à Istanbul en marge du 13^{ème} Sommet islamique.
4. **INVITE** les États membres et les institutions compétentes de l'OCI à contribuer activement et à participer aux divers programmes de formation dans le domaine de la santé proposés par le SESRIC dans le cadre du Programme Ibn Sina de renforcement des capacités dans le domaine de la santé et de l'Alliance Ibn Sina pour la Santé.
5. **SOULIGNE** l'importance des programmes de renforcement des capacités et des activités de formation menés dans le cadre du Programme de formation (OIC-VET) du SESRIC, qui a été taillé sur mesure pour s'adapter aux besoins spécifiques des États membres dans les domaines de la gestion de la santé et les ressources en eau.
6. **PREND NOTE** des efforts du SESRIC visant à faire coïncider les besoins et les capacités des institutions nationales compétentes qui travaillent dans le domaine de la santé, de la gestion des ressources en eau et de l'environnement, grâce aux programmes de renforcement des capacités spécifiques du Centre, et **INVITE** les États membres à profiter pleinement de ces programmes en répondant aux questionnaires y afférents.
7. **SALUE** les efforts du SESRIC pour la mise en œuvre de la Vision de l'Eau OCI à travers le développement d'un portail web en ligne dédié sur les questions de l'eau et pour avoir lancé son programme de renforcement des capacités de gestion (Water-CaB) des ressources en eau dans le but de faciliter l'échange de connaissances, d'expérience et de meilleures pratiques dans le domaine des ressources hydriques.

8. **DEMANDE** aux institutions nationales compétentes chargées de la gestion des ressources en eau de coopérer avec le SESRIC sur la désignation des points focaux nationaux ainsi que la mise en œuvre des programmes de renforcement des capacités et de formation dans le domaine de la gestion de l'eau et ce en répondant aux questionnaires y afférents .

Organisation islamique pour l'éducation, la science et la culture (ISESCO)

Appréciant les efforts déployés par l'ISESCO dans le domaine de la science et de la technologie, de l'enseignement supérieur, de la santé et de l'environnement ;

Saluant les efforts de l'ISESCO pour le renforcement des capacités scientifiques, technologiques et d'innovation dans les divers domaines importants et vitaux directement liés au développement socio-économique des États membres ;

Se félicitant de la création du Réseau de recherche et d'éducation panislamique (PIREN) en tant que plate-forme de collaboration entre les scientifiques, les chercheurs et les réseaux de l'éducation, de partage des connaissances, des meilleures pratiques et de recherche conjointe ;

Se félicitant de la convocation de la 8ème Conférence islamique des ministres de l'Enseignement supérieur et de la recherche scientifique qui se tiendra à Bamako, République du Mali, les 14 - 15 Novembre 2016 ;

Prenant note du rapport présenté par l'ISESCO:

1. **SE FELICITE** de la diffusion du rapport des États membres arabes intitulé "Transformer les économies arabes: La Voie de la connaissance et de l'innovation " par l'ISESCO, en collaboration avec la Banque mondiale, et de l'initiative lancée par les États membres arabes sur la formulation et la mise en œuvre de stratégies transversales de l'économie du savoir pour leurs pays et **DEMANDE** à l'ISESCO à prendre des mesures pour lancer des initiatives similaires dans les États membres d'Asie et d'Afrique.
2. **PREND NOTE** des initiatives de l'ISESCO concernant les sciences spatiales visant à d'améliorer l'utilisation de l'observation de la Terre et des capacités d'application élargies à la gestion des ressources naturelles, la gestion des risques de catastrophes naturelles, ainsi que pour faire avancer et promouvoir l'agriculture durable, l'aquaculture, la pêche et de la sylviculture , y compris l'alerte précoce, l'évaluation de la vulnérabilité alimentaire, la sécurité alimentaire, l'efficacité du marché et la lutte contre la désertification.

3. **SOULIGNE** le rôle des parlementaires et de leur interaction avec les autres institutions dans la mise en œuvre de l'agenda pour la science, le technologie et l'innovation et le renforcement des processus parlementaires dans le traitement de la législation afférente à la science et à la technologie et l'examen de la politique gouvernementale, et **ENCOURAGE** l'ISESCO à développer et à élargir ses programmes à cet égard.
4. **INVITE** instamment l'ISESCO à participer activement à la mise en œuvre de l'OIC- SHPA 2014-2023 en partageant les enseignements tirés de ses plans d'action et en participant à des activités liées à la santé dans le contexte des six domaines thématiques du programme.
5. **PREND ACTE** de l'appui de l'ISESCO à l'Université islamique d'Ouganda (UIO) et à l'Université islamique du Niger (UIN) et l'exhorte à continuer de les soutenir, conformément au plan présenté par l'ISESCO au Secrétariat général qui comprend des actions pour le renforcement de leurs programmes d'études, l'évaluation de la performance, le soutien aux programmes IST, le renforcement des capacités des enseignants et le resserrement des liens avec les universités des États membres.
6. **SALUE** les efforts de la Fédération des Universités du Monde islamique (FUMI) dans la promotion et l'avancement des études universitaires et l'établissement de liens et de partenariats entre les universités à travers le monde islamique et **INVITE** la FUMI à prendre des mesures pour établir des partenariats et des liens entre l'UIO, l'UIN et l'UIT et les autres universités réputées dans les États membres.
7. **INVITE** les États membres et les institutions compétentes de l'OIC à participer activement à la 8ème Conférence islamique des ministres de l'Enseignement supérieur et de la recherche scientifique qui se tiendra à Bamako, République du Mali, les 14 - 15 Novembre 2016.

BANQUE ISLAMIQUE DE DEVELOPPEMENT (BID)

Notant avec satisfaction l'engagement de la Banque Islamique de Développement (BID) à répondre aux besoins financiers et de développement des États membres de l'OCI dans le domaine de la science et de la technologie, l'enseignement supérieur, la santé et l'environnement et prenant également note de ses programmes et initiatives dans ces domaines ;

Exprimant son appréciation à la BID pour se focaliser sur le secteur de la santé, en particulier dans le domaine de la lutte contre les maladies et les épidémies et le renforcement des capacités humaines et institutionnelles dans différents États membres;

Se félicitant des programmes de bourses d'études de la BID visant à renforcer le capital humain fondé sur la science dans les États membres ainsi qu'au sein des communautés musulmanes dans les États non membres ;

Saluant la BID pour son soutien financier constant sur la préparation de diverses études telles que l'Atlas du Monde Islamique des sciences et de l'innovation, l'OIC-SHPA 2014-2013, la Vision de l'Eau et l'OCI Green Energy Blue Print ;

Prenant note du rapport du Secrétaire général sur les activités de la BID dans les domaines de la science et de la technologie, de l'enseignement supérieur, de la santé et de l'environnement:

1. **REITERE** sa demande à la BID pour promouvoir la collaboration STI entre les États membres de l'OCI, entre autres, par la promotion des liens entre institutions lauréates du Prix BID de S & T et leurs homologues dans les autres pays de l'OCI.
2. **SE FELICITE** de l'aide de la BID sur le développement du cadre de mise en place du système de gestion de l'information sécurité (ISMS) - un projet associant Cyber Security Malaysia et la Banque centrale du Suriname pour le renforcement de la sécurité des systèmes d'information de la banque centrale du Suriname.
3. **DEMANDE** à la BID d'aider les États membres à améliorer la qualité de l'éducation en allouant davantage de subventions aux projets de renforcement des capacités et de développement.

4. **DEMANDE** à la BID de continuer à soutenir les États membres dans leurs efforts de lutte contre les maladies et les épidémies.
5. **DEMANDE** en outre à la BID de poursuivre son soutien à l'Initiative mondiale pour l'éradication de la poliomyélite dans le cadre de la lutte contre la poliomyélite, et de coopérer avec le Fonds mondial de lutte contre le VIH / SIDA, la tuberculose et le paludisme.
6. **INVITE** la BID à envisager de lancer des programmes pour aider les États membres à migrer vers des économies à forte valeur ajoutée et l'intégration du développement technologique dans les processus de planification des États membres.
7. **ENCOURAGE** la BID à appliquer des taux plus concessionnels au financement R & D.

ACADEMIE ISLAMIQUE MONDIALE DES SCIENCES (IAS)

Ayant à l'esprit que l'IAS est un forum international de la communauté scientifique dont la vocation est de rehausser le profil de la science et de l'enseignement des sciences et de promouvoir le réseautage entre les scientifiques de l'OCI, ainsi qu'avec la communauté scientifique internationale ;

Notant la Déclaration IAS 2015 publiée à l'issue de la 20^{ème} Conférence de l'IAS tenue à Téhéran (Iran), les 26-27 Décembre 2015, sous le titre «Science, technologie et innovation: bâtir l'avenir commun de l'humanité », organisée en coopération avec la vice-présidence iranienne pour la science et la technologie et la Commission d'attribution du Prix Mustafa ;

Félicitant l'IAS pour la co-organisation du séminaire sur les «Perspectives islamiques des Questions de Grandes Sciences », en collaboration avec l'ESCWA, Royal Scientific Society de Jordanie, ainsi qu'un certain nombre d'organisations de jeunesse, à Amman, en Jordanie, le 5 mai 2016;

Félicitant également l'IAS pour la publication de sa revue médicale de l'Académie des Sciences du Monde islamique en tant que forum open-source unique pour la communauté de la recherche médicale à l'OCI et à l'étranger, qui a été reconnue par l'Index Medicus OMS, le Citation Index turc et le Centre islamique mondial de Citation scientifique de l'OCI ;

Prenant note des activités de sensibilisation de l'IAS menées de concert avec le Partenariat Inter-Académies (IAP) et l'Union internationale des académies (UIA) ;

Prenant note de la collaboration de l'IAS avec le prestigieux Conseil InterAction (IAC), qui est un regroupement d'hommes d'Etat ayant occupé les plus hautes

fonctions dans leur propre pays, dans les domaines de l'interaction énergie-eau-nutrition, ainsi que dans le domaine de la sécurité globale ;

Prenant acte du soutien fourni à l'IAS par un certain nombre d'Etats membres de l'OCI, dont la Jordanie, le Pakistan, Oman, le Koweït et la Malaisie ;

Prenant note du rapport de l'IAS :

1. **INVITE** les États membres à accorder à l'IAS tout le soutien possible pour l'aider à atteindre ses objectifs.
2. **INVITE** instamment l'IAS à renforcer ses activités dans tous les domaines pertinents à son mandat et à ses responsabilités.
3. **INVITE** l'IAS à continuer à renforcer sa base de données visuelle sur Internet pour les conférences et colloques scientifiques au profit des scientifiques, des universitaires et des chercheurs des États membres de l'OCI.
4. **DEMANDE** à l'IAS de maintenir le Journal Médical de l'IAS et de solliciter l'appui de tous les organismes concernés de l'OCI pour soutenir davantage ce Journal.
5. **REITERE** son appel à l'IAS pour fournir toute l'assistance possible aux États membres dans la formulation de leurs politiques et stratégies nationales STI et fonder leurs propres académies nationales des sciences.
6. **INVITE** l'IAS à poursuivre son programme «Histoire de la science islamique» en collaboration avec les instances compétentes de l'OCI et avec les autres organisations internationales.

CHAMBRE ISLAMIQUE DE COMMERCE, D'INDUSTRIE ET D'AGRICULTURE (CICIA):

Notant la contribution de la CICIA au développement d'une société qui apprécie et soutient la S & T, en créant un environnement qui encourage et récompense les idées novatrices, appuie la science et l'innovation, et encourage l'entrepreneuriat dans les États membres ;

Prenant note du rapport de la Chambre islamique de commerce, d'industrie et d'Agriculture (CICIA):

1. **REITERE** son appel à la CICIA pour soutenir une plus grande participation du monde de l'industrie et des investissements aux activités R & D et de promotion et d'expansion de son programme de réseautage du milieu universitaire et de l'industrie dans les États membres de l'OIC, y compris la commercialisation de la R & D.
2. **INVITE** la CICIA, en collaboration avec la BID et les États membres, à identifier des projets viables et commercialisables pour la commercialisation des résultats de la R & D.

RÉSOLUTION NO.9/43-S&T
SUR
L'INTÉGRATION DES EFFORTS DE LUTTE
LES TEMPÊTES DE SABLE ET DE POUSSIÈRE
DANS CERTAINS ÉTATS MEMBRES

La quarante troisième session du Conseil des ministres des Affaires étrangères de l'Organisation de la coopération islamique, tenue à Tachkent, République d'Ouzbékistan, les 17-18 Mouharram 1438H (18-19 Octobre 2016),

Se référant aux objectifs et principes de la Charte de l'Organisation de la coopération islamique qui invitent les États membres à veiller à protéger et préserver l'environnement ;

Ayant examiné le Programme d'action OIC-2025 invitant les États membres à coordonner leurs politiques environnementales et leurs positions dans les forums internationaux sur l'environnement, de manière à prévenir les effets néfastes de ces politiques sur leur développement économique ;

Rappelant l'article 3 de la Déclaration islamique sur le développement durable, ratifiée par les ministres de l'Environnement réunis à Djeddah, les 10-12 Juin 2002, qui qualifie l'environnement de don de Dieu et demande à tous les individus et communautés d'en prendre soin et de le promouvoir ;

Tenant compte des effets néfastes et graves des sécheresses sévères et durables et des conséquences des changements climatiques, sous la forme de tempêtes de sable et de poussière dans certains États membres ;

Tenant également compte du rapport final de la première réunion du Bureau exécutif islamique pour l'Environnement qui, entre autres choses, appelle les États membres, et les autorités compétentes à redoubler d'efforts et à mieux coordonner les actions à mener pour répondre aux nouveaux défis posés par le changement climatique et la détérioration de l'environnement, y compris la désertification ;

Rappelant la Résolution n ° 9/42-S & T sur les efforts d'intégration de la lutte contre les tempêtes de sable et de poussière adoptée par la 42ème session du Conseil des ministres des Affaires étrangères tenue au Koweït, les 27-28 mai 2015 ;

Se félicitant de l'initiative du PNUE et de son Programme régional de lutte contre le sable et les tempêtes de poussière, y compris la réunion ministérielle tenue à Nairobi le 21 février 2013 et la réunion technique tenue à Abu Dhabi, les 6-7 mai 2013, en présence de plus de 50 pays, des organismes compétents des Nations Unies, et des organisations régionales et autres participants,

1. **SE DECLARE** préoccupée par la vague sans précédent de tempêtes de sable et de poussière et par les pertes considérables causées par ces intempéries dans les zones désertiques des États membres d'Asie et d'Afrique.
2. **DEMANDE** à tous les États membres concernés situés dans les zones désertiques en Asie et en Afrique d'établir une interaction consciencieuse et constructive entre eux pour résoudre ce problème de la manière appropriée.
3. **SE FELICITE** de la participation des États membres de l'OCI au projet régional du PNUE sur la Catalysation des Actions de coopération pour la lutte contre la dégradation des terres et les tempêtes de poussière sous l'initiative du Programme régional PNUE de lutte contre le sable et les tempêtes de poussière et **ENCOURAGE** les autres États membres de l'OCI à se joindre à ce projet régional.
4. **EXPRIME** sa gratitude pour les efforts visant à limiter les tempêtes de sable et les vagues de sécheresse dans les Etats de la région dans le cadre d'un programme mis au point par l'Organisation météorologique mondiale dans le but de réduire l'impact du changement climatique.
5. **EXPRIME** son soutien à l'élaboration d'un mécanisme régional collectif pour la sensibilisation et l'alerte précoce et la mise en place d'un réseau de gestion des risques permettant aux pays concernés de faire face au problème d'une manière appropriée.
6. **DEMANDE** à tous les instruments et à toutes les institutions environnementales internationales et régionales, y compris le ROPME, de faire face avec diligence et sérieux à cette problématique et de mobiliser toutes leurs ressources, à la fois techniquement et financièrement, pour aider les pays touchés.
7. **INVITE** les États membres à contribuer à la reforestation des zones désertiques dans les États membres de l'OCI, et à prendre des mesures fermes contre la coupe abusive des arbres et les feux de brousse.
8. **INVITE** en outre les institutions spécialisées de l'OCI telles que la Banque islamique de développement, à prendre toutes les mesures appropriées pour développer des projets concrets pour aider les pays touchés en leur permettant de surmonter les effets désastreux de ce phénomène.
9. **DECIDE** de rester saisie du dossier.

**RÉSOLUTION NO.10 / 43-S & T
SUR**

**L'ANCIEN SITE D'ESSAIS NUCLÉAIRES DU SEMIPALATINSK,
LA JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE LES ESSAIS NUCLÉAIRES ET LA
REHABILITATION DE LA RÉGION DE LA MER D'ARAL**

La quarante troisième session du Conseil des ministres des Affaires étrangères de l'Organisation de la coopération islamique, tenue à Tachkent, République d'Ouzbékistan, les 17-18 Mouharram 1438H(18-19 Octobre 2016),

Prenant en considération la résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies 64/35 sur « Journée internationale contre les essais » ;

Prenant en considération la résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies 63/279 sur « La coopération internationale et la coordination pour la réhabilitation humaine et écologique et pour le développement économique de la région du Semipalatinsk au Kazakhstan » ;

Prenant en compte le document officiel de l'Assemblée générale des Nations Unies no. A/68/686 intitulé programme de mesures pour éliminer les conséquences de l'assèchement croissant de la mer d'Aral et pour prévenir la catastrophe de l'écosystème dans la région de la mer d'Aral.

Rappelant la résolution No.4 / 33-S & T sur les questions environnementales adoptées par la 33ème session du Conseil des ministres des Affaires étrangères, demandant à la Banque islamique de développement et aux fondations caritatives des pays musulmans d'explorer les voies et moyens de lancer un programme de soutien aux régions de la mer d'Aral et du Semipalatinsk en coordination avec les programmes internationaux, régionaux et nationaux existants ;

Se déclarant gravement préoccupée par les conséquences des problèmes écologiques de la mer d'Aral et de l'ancien site d'essais nucléaires du Semipalatinsk ;

Prenant acte du décret du Président de la République du Kazakhstan Nursultan Nazarbayev du 29 Août 1991, portant fermeture du site d'essais nucléaires du Semipalatinsk, après avoir fonctionné de 1949 à 1991 et abrité 456 essais nucléaires ;

Reconnaissant que l'ancien site d'essais nucléaires du Semipalatinsk reste un sujet de grave préoccupation pour le Kazakhstan, compte tenu de ses effets nocifs à long terme sur la vie et la santé des habitants de la région et sur l'environnement ;

1. **REITERE** son appel aux États Membres pour marquer la Journée internationale contre les essais nucléaires, le 29 Août, afin de mieux faire connaître les effets des explosions expérimentales d'armes nucléaires.
2. **FELICITE** les États membres pour leur contribution à la commémoration du 20ème anniversaire de la fermeture de l'ancien site d'essais nucléaires du Semipalatinsk, visant à informer le public sur les conséquences dangereuses des essais nucléaires pour la vie et la santé des personnes et l'état de l'environnement.

3. **SOULIGNE** l'importance de la mise en œuvre du troisième programme du bassin de la mer d'Aral (ASBP-3) à la conférence de coordination des donateurs tenue le 9 Décembre 2010, à Almaty, au Kazakhstan, en matière de protection de l'environnement.
4. **SOUTIENT** l'initiative de la République d'Ouzbékistan sur l'établissement, sous les auspices de l'ONU, d'un fonds spécial pour la mer d'Aral et pour la région de la mer d'Aral avec pour mission principale de coordonner les efforts et la mise en œuvre de programmes et de projets visés.
5. **APPRECIÉ** hautement la mise en œuvre du programme conjoint de l'Ouzbékistan et de l'ONU intitulé « assurer les moyens de survie aux populations ayant soufferts de la crise de la Mer d'Aral » visant à améliorer le bien-être de la population à travers la création de sources supplémentaires de revenus, l'amélioration du système de santé et le développement de l'infrastructure.
6. **DEMANDE** instamment à la Banque islamique de développement, aux États membres de l'OCI et aux organisations internationales de donateurs de continuer à fournir l'appui technique et financier nécessaire à la mise en œuvre des programmes destinés à résoudre les problèmes de la mer d'Aral et de la région de l'ancien site d'essais nucléaires du Semipalatinsk.
7. **DEMANDE** au Secrétaire général de lui présenter un rapport sur la mise en œuvre de la présente résolution à la 44e session du Conseil des ministres des Affaires étrangères.